

<b>RÈGLEMENT DE L'INTERNAT</b>
--------------------------------

1. L'attention des responsables légaux est attirée sur le fait que le service d'hébergement dans l'établissement scolaire n'est pas un service obligatoire et que le maintien du bénéfice de l'internat est subordonné au respect du règlement qui suit.

2. Toute inscription à l'internat implique l'adhésion au présent règlement. Tout manquement au règlement de l'internat est susceptible de faire l'objet d'une mesure disciplinaire.

3. Toute vie collective impose certaines contraintes qu'il faut respecter, pour le bien de tous et l'équilibre de la collectivité. Aussi, en toute occasion, il sera fait appel au sens de la responsabilité de chacun, au respect de soi-même et des autres, conditions nécessaires pour une vie collective sereine et propice aux études.

4. L'hébergement se fera de manière privilégiée sur le site où l'élève suit sa scolarité.

5. L'accueil le dimanche soir sur le site Liard est exclusivement réservé aux élèves dont l'éloignement géographique justifie l'hébergement et sous réserve de places non-occupées dans la semaine. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

## I- LES HORAIRES

6. L'internat débute à 17h10 et prend fin à 8h le lendemain matin.

7. Le contrôle de la présence des internes se fait en étude, au self et à la fermeture des dortoirs (sauf le mercredi – cf. grille horaire ci-dessous).

Site Liard		Site Guibray	
17h10 - 17h30	Temps libre	17h10 – 18h30	Temps libre et accès aux dortoirs
17h30 – 18h45	Étude obligatoire	18h30 – 19h30	Repas au self
18h45 – 19h30	Repas au self	19h30 – 20h30	Étude obligatoire
19h30 – 21h30	Temps libre	20h30 – 22h00	Temps libre dans l'internat
21h30	Fermeture des dortoirs		
22h00	Extinction des lumières, des téléphones et autres matériels électriques ou électroniques.		
6h45	Lever. L'élève range ses affaires, fait son lit, ouvre les volets et au moins une fenêtre.		
7h10 – 7h45	Petit déjeuner servi au self		
7h30	Fermeture des dortoirs		
7h55	1 <sup>re</sup> sonnerie appelant au début des cours		

8. Le mercredi après-midi, les internes sont libres et autonomes. Des activités peuvent-être proposées au lycée ou bien les élèves peuvent participer à des activités culturelles et sportives dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

### Grille horaire du mercredi (commune aux deux sites)

17h30	Ouverture des dortoirs	20h30 – 21h00	Temps libre
18h30 – 19h45	Repas au self	21h00	Fermeture des dortoirs
19h45 – 20h30	Étude obligatoire	22h00	Extinction des lumières.

## II- LE TROUSSEAU

9. Seront fournis en début d'année par l'établissement :

- une alèse ;
- une couverture en cas d'évacuation de l'internat.

10. En cas de non-restitution, elles seront facturées au prix coûtant.

11. Chaque interne doit apporter :

- un drap-housse ;
- un drap et/ou une couette ;
- un oreiller avec une taie ;
- un cadenas à clé pour sécuriser son armoire.

### III- LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'INTERNAT

#### III-1. Absences et retards

12. Toute absence de l'internat doit faire l'objet d'une information écrite (mail) auprès du service Vie Scolaire. En cas d'absence imprévue, celle-ci est signalée par téléphone et confirmée ensuite par écrit.
13. Une autorisation annuelle sera demandée aux familles en cas d'absence tous les mercredis soir.
14. Les horaires indiqués ci-dessus doivent-être respectés pour le bon fonctionnement de l'internat et de la vie collective.

#### III-2. Sorties

15. Le mercredi après-midi, les élèves peuvent sortir du lycée jusqu'à 18h30.
16. Toute activité extérieure au lycée (sportive, musicale, culturelle...) sur les horaires de l'internat peut être acceptée dans la limite de deux sorties hebdomadaires avec un retour à 21h30 au plus tard. Un plateau repas pourra être réservé et consommé jusqu'à 20h30 (cf. document d'autorisation de sortie).
17. Des sorties peuvent être organisées par le lycée ou la Maison des lycéens avec l'autorisation du chef d'établissement ; une information est alors faite auprès des familles.

#### III-3. Étude surveillée obligatoire

18. Un temps d'étude est organisé chaque soir. Les modalités d'organisation sont propres à chaque site et différenciées selon les niveaux de classe. Le lycée conserve la possibilité de faire évoluer les modalités de prise en charge de chaque élève selon sa situation scolaire.

#### III-4. Règles de vie générales

19. La vie collective nécessite le respect des horaires, des lieux et des individus.
20. Ainsi et pour des raisons de sécurité évidentes, il est interdit d'utiliser dans les chambres tout matériel électroménager et/ou électrique (bouilloire, radiateur, sèche-cheveux...) et d'introduire tout objet inflammable (bougies, encens...).
21. De même, l'utilisation des téléphones portables et systèmes audio doit se faire de façon discrète. Ces appareils devront être éteints à partir de 22h. Les objets pourront être confisqués par les assistants d'éducation en cas d'utilisation intempestive.
22. Il est recommandé de ne pas introduire d'objets de valeur à l'internat et il est conseillé aux internes de ranger leurs affaires dans leurs armoires fermées. En cas de vol ou de détérioration, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable.
23. Les élèves sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de propreté élémentaires. Le linge de lit doit être changé régulièrement. Les chambres doivent être aérées chaque matin.
24. Les agents d'entretien passent chaque jour pour nettoyer les chambres. Ainsi, par respect pour leur travail, les élèves devront avoir fait leur lit et rangé leurs affaires.
25. Toute dégradation dont un élève est responsable donnera lieu à une indemnisation du montant du remplacement ou de la réparation nécessaire à la remise en état. Les auteurs d'une dégradation volontaire seront sanctionnés.

#### III-5. Infirmierie

26. Aucun élève n'est autorisé à avoir de médicaments sur lui sauf les traitements préalablement autorisés par l'infirmière du lycée.
27. En cas d'urgence médicale et/ou d'état anormal constaté, le lycée prévient les services de soin et/ou la famille à charge pour cette dernière de récupérer l'enfant.